

** Cette fiche à été générée sur formation-comptabilite-publique.fr le 24/02/2024 à 22:02 **

Ref : CN2268

Durée : 3 jours

Tarif : 1 900 €HT

Comptabilité M14 des CCAS et CIAS

Pour bien comprendre les concepts fondamentaux de la comptabilité publique des CCAS et des CIAS, il faut en maîtriser les concepts, les schémas d'écriture et le fonctionnement des comptes. Cette formation de 3 jours sur la comptabilité M14 des CCAS et CIAS fait le tour de la comptabilité applicable aux Centres Communaux d'Action Sociale et aux Centres Intercommunaux d'Action Sociale.

Objectifs de la formation Comptabilité M14 des CCAS et CIAS : Connaître et comprendre l'instruction comptable et budgétaire M14 et le cadre légal des COMMUNES (application du CGCT). Bien maîtriser les règles de « comptabilité publique », celles découlant de PCG 1999 actualisé d'une part et du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 d'autre part. Effectuer les opérations budgétaires et comptables d'une commune de plus de 500 habitants et plus particulièrement des CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) et des CIAS (Centres Intercommunaux d'Action Sociale). Élaborer, exécuter et contrôler le budget de la commune, et celui du CCAS ou du CIAS (budget primitif et compte administratif). Comprendre le « compte de gestion du comptable » et ses interactions avec le compte administratif de l'ordonnateur (Maire de la Commune ou Président du CCAS ou du CIAS).

Programme de la formation Comptabilité M14 des CCAS et CIAS : La nomenclature par nature :

- **Le plan des comptes**
- **La classification des comptes** : codification et critères de classement
- **Les nomenclatures comptables (à jour au 1er janvier 2010)**
- **Le fonctionnement des comptes des CCAS et CIAS**

La nomenclature par fonction :

- **Les principes généraux** : l'intérêt d'un classement par fonction, le champ d'application de la nomenclature fonctionnelle, présentation de la nomenclature fonctionnelle
- **La codification fonctionnelle**

Public

Directeurs, Directeurs-adjoints, Chefs de services et toutes personnes affectées soit à l'établissement du budget, soit au suivi du budget et de la comptabilité. Élus intéressés par les questions budgétaires et comptable de la commune dont ils sont élus et éventuellement siégeant au CA du CCAS ou du CIAS.

Pré-requis

Notions de comptabilité générale (PGC 1999 actualisé). Avoir des connaissances sur le cadre et les documents budgétaires d'une commune de plus de 500 habitants et ceux des CCAS et CIAS.

Méthodes pédagogiques

La formation est décomposée en séquences qui respectent une progression pédagogique et agissent sur les trois niveaux d'apprentissage : savoir, savoir-faire et motivation. Notre approche alterne apports théoriques, exercices pratiques et/ou études de cas utilisant des méthodes d'animation actives et permettant une meilleure compréhension des concepts et une appropriation accélérée. Tous les cas pratiques seront adaptés à votre contexte.